

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de LA PEYRATTE – CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Pascal OLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- **Mardi 6 novembre 2018** de 09h00 à 12h00
- **Mercredi 14 novembre 2018** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 20 novembre 2018** de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- 05.49.08.69.54 – et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 159, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques- enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).